



COMMUNIQUE DE PRESSE

ACCORD DE CESSÉZ-LE-FEU AU RWANDA

Dans la matinée du 15 juin 1994, Son Excellence Monsieur Zine El Abidine Ben Ali, Président de la République de Tunisie et Président en exercice de l'OUA, a annoncé qu'un accord de cessez-le-feu a été conclu en concertation avec les deux parties en conflit au Rwanda, à savoir le gouvernement rwandais et le FPR. Ce cessez-le-feu mettra fin aux violences qui ont éclaté dans le pays après l'assassinat du Président Juvénal Habyarimana le 6 avril 1994.

S'adressant à ses pairs lors des cérémonies de clôture des travaux du 30ème Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA, le Président Ben Ali a déclaré que les deux parties s'engageaient à respecter ce cessez-le-feu et à privilégier le dialogue afin d'éclaircir leurs différends. Devant l'urgence et dans le souci majeur de ramener la paix au Rwanda, indique le communiqué rendu public après le Sommet, le cessez-le-feu est instauré avec effet immédiat pour qu'une commission d'enquête sur les massacres et la mort du Président Habyarimana puisse démarrer ses travaux.

Ce cessez-le-feu sera-t-il respecté intégralement? Il est trop tôt de répondre à cette question surtout qu'un cessez-le-feu du même genre a été violé à deux reprises par le FPR et que celui-ci, contrairement à ce que préconisent les Accords d'Arusha, ne veut toujours pas reconnaître le gouvernement rwandais en tant qu'interlocuteur.

Enfin, il convient de souligner que la résolution sur le conflit au Rwanda ne condamne pas l'implication de l'Ouganda dans la guerre au Rwanda, pourtant fustigée par la plupart des Chefs d'Etat présents à Tunis. Peut-on enfin espérer que le drame rwandais cédéra le pas à la réconciliation nationale? Avec l'aide de la Communauté internationale, les Rwandais peuvent juguler la crise qui secoue leur pays et créer les meilleures conditions d'une cohabitation harmonieuse.

Bonn, le 16 juin 1994

